

Convention d'accueil de SE'COUREURS

Année civile 2015

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation : Lieu de la manifestation :

Nom / prénom de l'organisateur:

E.mail : Tel. portable :

La présente convention :

- est établie entre le Comité Départemental de l'Ufolep 64 et l'organisateur ci-dessus dénommé,
- est établie pour la durée de la manifestation,

L'organisateur s'engage à :

- ce que la manifestation soit dûment déclarée et bénéficie de l'ensemble des autorisations administratives
- accueillir au maximum Se'coureurs
- ne pas lui/leur faire payer de droit d'inscription, tout en leur permettant de bénéficier des avantages liés à l'inscription
- informer les secours agréés de la présence de Se'coureurs
- adresser à l'Ufolep un bilan de la manifestation à l'issue de cette dernière

L'Ufolep 64 s'engage à :

- Solliciter des se'coureurs pour participer à l'épreuve sus nommée
- Fournir aux se'coureurs le matériel de premiers secours nécessaire

(Rappel : le nombre de se'coureurs dépendra du volontariat de ces derniers. L'Ufolep 64 ne s'engage pas à fournir le nombre de Se'coureur sollicité)

Date et signature de l'organisateur
Nom/Prénom

Date et signature du Comité Départemental
Nom/Prénom

